



ADDITIF N° 01

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MFOU/CIPM /2025 DU 27 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SIMPLE DE 2.00*1.50M SUR LA RIVIERE NKOMBO DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

AU LIEU DE	LIRE
Avis d'Appels d'Offres	Avis d'Appels d'Offres
14. OUVERTURE DES PLIS	14. OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 06 MAI 2025, 12heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune à 12heures	L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 08 MAI 2025, 12heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune à 12heures
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.	Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.
8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	8. Mode de soumission
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par la Caisse de dépôt et des consignations, dont le montant est fixé à 460 000 (quatre cent soixante mille) F CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>en ligne et hors ligne</i> , Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.
Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attribuaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.	15.1 CRITERES ELIMINATOIRES <ul style="list-style-type: none"> - de l'absence de la caution de soumission timbrée délivrée par la Caisse des Dépôts et des Consignations à l'ouverture des plis ou le récépissé de consignation le cas échéant; - de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission timbrée délivrée par la Caisse des Dépôts et des Consignations ou le récépissé de consignation le cas échéant); - des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; - du non-respect de 28/40 critères essentiels (40 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; - de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
15.1 CRITERES ELIMINATOIRES	
- De l'absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis;	

- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
 - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
 - Du non-respect de 32 critères essentiels (46 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
 - De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
 - Du non-respect du format de fichier des offres ;
 - L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
 - De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
 - De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
 - De l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
 - De l'absence de l'attestation de catégorisation ou son récépissé dépôt le cas échéant ;
 - De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
 - De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

15.2 CRITERES ESSENTIELS

La présentation de l'offre :

- ❖ la présentation de l'offre ;
- ❖ les références du soumissionnaire ;
- ❖ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- ❖ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- ❖ la qualification et l'expérience du personnel
- ❖ les moyens logistiques
- ❖ la méthodologie

ONT

15.1 ELIMINATORY CRITERIA

- Absence of stamped bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Failure to comply with 32 essential criteria (46 referring to the qualification threshold of technical bids)
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;

- du non-respect du format de fichier des offres ;
 - l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière
 - de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
 - de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
 - de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
 - de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
 - de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
 - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

15.2 CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

- ❖ la présentation de l'offre ;
- ❖ les références du soumissionnaire ;
- ❖ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- ❖ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- ❖ la qualification et l'expérience du personnel
- ❖ les moyens logistiques
- ❖ la méthodologie

ONT

15.1 ELIMINATORY CRITERIA

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Failure to comply with 28/40 essential criteria (46 referring to the qualification threshold of technical bids)
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- Failure to comply with bids file format;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of prospectus accompanied by manufacturer's technical sheet produced (where applicable)
- Absence of approval or authorisation of manufacturer, if applicable;
- Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed

- Failure to comply with bids file format;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of prospectus accompanied by manufacturer's technical sheet produced (where applicable)
- Absence of approval or authorisation of manufacturer, if applicable;
- Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);
- Absence of grading(categorisation) certificate if applicable;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.
- Absence of the provisional bind bond delivered by the Deposit and Consignment Funds;

NB: Depending on the specificity of the service, other relevant criteria may be added when drafting the Tender File.

15.2. ESSENTIEL CRITERIA

The criteria relative to the disqualification of candidate evaluated in a binary (YES or NO) would carry on the following.

- Presentation of bid;
- Bidder's references;
- After-sales service(availability of spare parts, repair workshop, technical personnel) if applicable;
- Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- Personnel qualification and experience;
- Logistic means,
- Methodology

RPAO

DATE ET LIMITE DES OFFRES

20.1	La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 06 MAI Heure : 11H locale
------	--

C- PREPARATION DES OFFRES

12.	La langue de soumission est l'Anglais ou le Français »
-----	--

d'une durée de validité de 03mois, établi par la caisse des dépôts et des consignations pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du

- Absence of grading(categorization) certificate if applicable;
 - Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.
- NB: all incomplete offers not respecting any of the eliminatory criteria would be disqualified.

15.2. ESSENTIEL CRITERIA

The criteria relative to the disqualification of candidate evaluated in a binary (YES or NO) would carry on the following.

- Presentation of bid;
- Bidder's references;
- After-sales service(availability of spare parts, repair workshop, technical personnel) if applicable;
- Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- Personnel qualification and experience;
- Logistic means,
- Methodology

RPAO

DATE ET LIMITE DES OFFRES

20.1	La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 08 MAI 2025 Heure : 11H locale
------	---

C- PREPARATION DES OFFRES

12.	La langue de soumission est l'Anglais ou le Français »
,13.1	<p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A-Volume I : Pièces administratives</p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <p>a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;</p> <p>b) Le cautionnement de soumission timbré (suivant modèle joint) d'un montant de 460 000 francs CFA et</p>

d'une durée de validité de 03mois ou le récépissé de consignation le cas échéant établis par la caisse des dépôts et des consignations pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par

<p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A-Volume I : Pièces administratives</p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ; b b) Le cautionnement de soumission timbré (suivant modèle joint) d'un montant de 460 000 francs CFA et 	<p>la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p> <ul style="list-style-type: none"> c) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires); d) Le pouvoir de signature, le cas échéant ; e) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale; f) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger; g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement; h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 38 000 francs CFA [Trente-huit mille] payable à la recette municipale de la Commune de Mfou. i) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ; j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ; k) L'attestation de catégorisation et ou du récépissé de dépôt ; <p>NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.</p> <p><i>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier</i></p> <p><i>Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</i></p>
<p>(CCAP)</p>	<p>L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : Le Maire de la Commune de Mfou (Maitre d'ouvrage);</p>

(CCAP)

L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est :
Le Receveur Municipal de la Commune de Mfou;

6 .GRILLE D'EVALUATION

AU LIEU DE

DESIGNATION	OUI	NON
A- PRESENTATION DE L'OFFRE		
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis délivrée par la caisse des dépôts et des consignations		
NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.		
Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)		
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
L'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant		
Absence de possession d'un matériel minimum		
Absence de la charte d'intégrité datée et signée		
Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales		
La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).		
B- REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE		
Contrats + PV de Réception (dans les travaux de routes): \geq deux (02) contrats, (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats conjointement avec les PV de réception ou attestation de bonne fin y afférents)		
Cohérence dans le planning d'exécution des travaux		
Description des mesures de Sécurité dans le chantier		
Respect du délai d'exécution des travaux		
C- SERVICE APRES VENTE		
Assistance technique		
Garantie du matériel		
Retour et échange		
Support client		
Pièces détachées		
D- Qualité et expérience du personnel d'encadrement		
Organigramme de l'Entreprise		

Organisation de l'entreprise	Organigramme du Projet commenté		
	Cohérence dans la note technique détaillée concernant l'organisation et l'exécution des travaux (Maîtrise de la méthodologie d'exécution des travaux)		
Compétence du personnel	1- Conducteur des travaux		
	Copie certifiée conforme du Diplôme d'Ingénieur des TGC		
	Photocopie certifiée de la CNI		
	CV paraphé, daté et signé		
	Expérience générale dans les travaux de bâtiment et travaux Public (BTP) ≥ 5 ans		
	Expérience au poste de conducteur des travaux (nombre de projets des travaux de routes suivis ≥ 03)		
	Attestation de disponibilité		
	2- Chef chantier		
	Copie certifiée conforme du Diplôme de Technicien supérieur de Génie civil		
	Photocopie certifiée de la CNI		
	CV paraphé, daté et signé		
	Expérience générale dans les travaux de bâtiment et travaux Public (BTP) ≥ 3 ans		
	Expérience au poste de chef de chantier (nombre de projets des travaux de routes suivis ≥ 03)		
	Attestation de disponibilité		
E- ATTESTATION DE CATEGORISATION			
	Attestation de catégorisation ou son récépissé de dépôt		
F- MOYENS LOGISTIQUES			
01 véhicule 4x4 pick-up			
01 tractopelle			
01 compacteur manuel			
Outilage de maçonnerie (simple liste)			
Outilage de ferrailage (simple liste)			
G- METHODOLOGIE			
Introduction et Définition de l'objectif			
Choix de l'approche			
Rôle et responsabilité du personnel			
Note technique concernant l'organisation du chantier			
Etude technique détaillée du projet			
Assurance qualité des travaux			
Approvisionnement du chantier en matériaux			
Hygiène et sécurité sur le chantier			
H- Situation financière			
Chiffre d'affaires de 2021 à 2024 supérieur ou égal à 30 millions de francs CFA (Contrats + PV de réception)			

NB : Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, obtenu au moins 32 éléments positifs sur 46. Soit 71.42% d'éléments positifs (oui), toute offre qui n'aura pas satisfait à cette condition ne fera pas l'objet d'évaluation financière.

6 .GRILLE D'EVALUATION (LIRE)

DESIGNATION	OUI	NON
H- PRESENTATION DE L'OFFRE		
II- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
Absence de la caution de soumission timbrée délivrée par la caisse des dépôts et des consignations à l'ouverture des plis ou le récépissé de consignation le cas échéant NB : Une caution de soumission timbrée ou le récépissé de consignation produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission timbrée ou le récépissé de consignation délivré par la CDEC présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.		
de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission timbrée délivrée par la Caisse des Dépôts et des Consignation ou le récépissé de consignation le cas échéant; timbré);		
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
Absence de possession d'un matériel minimum		
Absence de la charte d'intégrité datée et signée		
Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales		
La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).		
I- REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE		
Contrats + PV de Réception (dans les travaux de routes): \geq deux (02) contrats, (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats conjointement avec les PV de réception ou attestation de bonne fin y afférents)		
Cohérence dans le planning d'exécution des travaux		
Description des mesures de Sécurité dans le chantier		
Respect du délai d'exécution des travaux		
J- SERVICE APRES VENTE (SANS OBJET)		
K- Qualité et expérience du personnel d'encadrement		
Organisation de l'entreprise	Organigramme de l'Entreprise	
	Organigramme du Projet commenté	
	Cohérence dans la note technique détaillée concernant l'organisation et l'exécution des travaux (Maîtrise de la méthodologie d'exécution des travaux)	
Compétence du personnel	2- Conducteur des travaux	
	Copie certifiée conforme du Diplôme d'Ingénieur des TGC	
	Photocopie certifiée de la CNI	
	CV paraphé, daté et signé	
	Expérience générale dans les travaux de bâtiment et travaux Public (BTP) \geq 5 ans	

Expérience au poste de conducteur des travaux (nombre de projets des travaux de routes suivis ≥ 03)		
Attestation de disponibilité		
2- Chef chantier		
Copie certifié conforme du Diplôme de Technicien supérieur de Génie civil		
Photocopie certifié de la CNI		
CV paraphé, daté et signé		
Expérience générale dans les travaux de bâtiment et travaux Public (BTP) ≥ 3 ans		
Expérience au poste de chef de chantier (nombre de projets des travaux de routes suivis ≥ 03)		
Attestation de disponibilité		
L- ATTESTATION DE CATEGORISATION		
Attestation de catégorisation ou son récépissé de dépôt		
M- MOYENS LOGISTIQUES		
01 véhicule 4x4 pick-up		
01 tractopelle		
01 compacteur manuel		
Outilage de maçonnerie (simple liste)		
Outilage de ferrailage (simple liste)		
N- METHODOLOGIE		
Introduction et Définition de l'objectif		
Choix de l'approche		
Rôle et responsabilité du personnel		
Note technique concernant l'organisation du chantier		
Etude technique détaillée du projet		
Assurance qualité des travaux		
Approvisionnement du chantier en matériaux		
Hygiène et sécurité sur le chantier		
H- Situation financière		
Chiffre d'affaires de 2021 à 2024 supérieur ou égal à 30 millions de francs CFA (Contrats + PV de réception)		

NB : Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, obtenu au moins 28 éléments positifs sur 40. Soit 70% d'éléments positifs (oui), toute offre qui n'aura pas satisfait à cette condition ne fera pas l'objet d'évaluation financière.

